

Décision

Générale

colonial

Décision n° 991 accordant une permission à Omar Elmi

n° 991

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 août 1949

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro

31 août 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'arrêté p° 117 en date du 8 février 1947 relatif à l'organisation et au recrutement du personnel des cadres locaux autochtones de la Côte française des Somalis : Vu l'arrêté n° 590 en date du 27 mai 1949 portant réorganisation du personnel du cadre des donnes : Vu la demande de permission en date du 10 août 1949 formulée par Omar Elmi, agent de contrôle, 6° échelon : Vu l'avis favorable du directeur du port,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er, — Une permission d'absence de cinq jours, à solde entière, pour en jouir à Tadjcourah, est accordée à Omar Elmi, agent de contrôle 6° échelon, en service à la Direction du port.

Art. 2

— La présente décision, qui aura effet pour compter de la date de sa parution, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire general,R.CHAAMBOREDON.